

1 ► Rapport de présentation
Cahier n°6 : bilan de la concertation

Vu pour être annexé à la délibération du 12.12.2018



CÉRUR_
écrire
les territoires,
dessiner
la chose publique







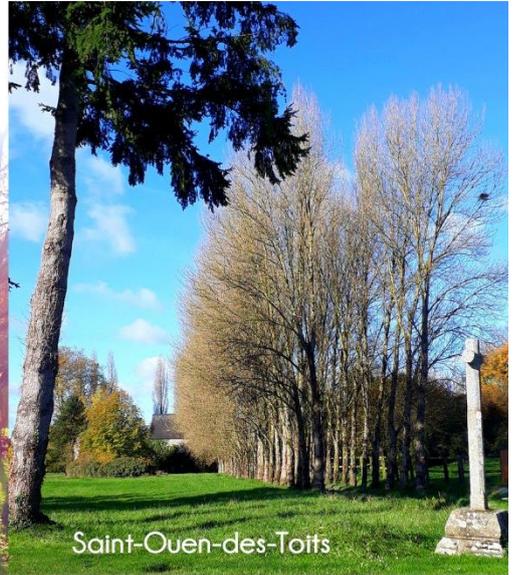
Beaulieu-sur-Oudon



Bourgon

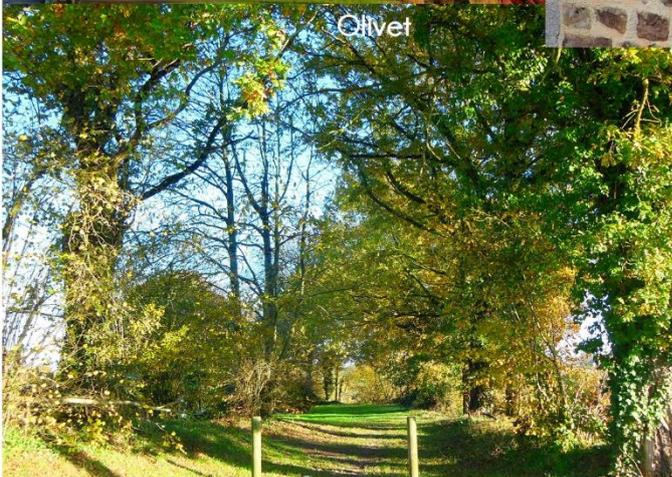


La Brûlâtte



Saint-Ouen-des-Toits

La Brûlâtte



Olivet



Saint-Cyr-le-Gravelais



Le Genest-St-Isle



Launay-Villiers



Le Genest-St-Isle



PREAMBULE	5
<i>Objectifs du document</i>	5
1. Le respect des modalités établies par la délibération de prescription du PLUi	5
<i>Les modalités de concertation</i>	5
2. Les supports	6
<i>Les registres</i>	6
<i>Les panneaux de concertation</i>	7
3. Les bulletins	7
<i>Le bulletin intercommunal</i>	7
<i>Les bulletins communaux</i>	8
4. L'accès numérique à l'information	8
5. Les temps de rencontres et d'échanges	9
<i>Les réunions publiques</i>	10
<i>Les ateliers lecture de carte</i>	11
<i>Le forum citoyen</i>	11
<i>Les bistrots de parole</i>	12
<i>Les réunions agricoles</i>	13
<i>Permanence supermarchés</i>	13
6. Bilan	14
<i>Bilan des modalités prévues par la délibération</i>	14
<i>Mesures complémentaires, non prévues dans le cadre de la délibération du 25 novembre 2015</i>	15



PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de Loiron a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015.

Conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 26 novembre 2015.

Objectifs du document

Le présent document a pour objectif de faire un état des lieux de l'accomplissement des modalités de concertation incluses dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLU intercommunal du Pays de Loiron mais aussi d'évoquer les dispositifs complémentaires mis en place par la Communauté de Communes.

1. Le respect des modalités établies par la délibération de prescription du PLUi

Les modalités de concertation

Après délibération, le Conseil Communautaire qui s'est tenu le 26 novembre 2015 a décidé de mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :

- *Exposition permanente dans les mairies et au siège de la communauté de communes, des documents graphiques présentant d'une part, le diagnostic initial du PLU et, d'autre part, les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement ;*
- *Mise à la disposition du public dans les mairies et au siège de la communauté de communes d'un registre permettant de recueillir les suggestions ;*
- *Mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes et des communes d'une page dédiée à l'étude du PLUi avec possibilité de recueillir les suggestions du public ;*
- *Organisation de réunions publiques avec le bureau d'études chargé de la réalisation du projet de PLUi ;*
- *Insertion d'information dans le bulletin communautaire »*



2. Les supports

Tout au long de la procédure, de nombreux supports de communication ont été utilisés, et de nombreux moyens divers et variés.

Les registres

Conformément à la délibération de prescription, un registre a été mis à disposition des communes dès le début de la mise en œuvre du PLUi.

La synthèse des remarques est annexée au présent document.

Un registre était également à disposition des habitants au siège de la Communauté de Communes.

Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
du Pays de Loiron



Coordonné par
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON
Boulevard de l'Éclair
35200 Loiron-Subé
Plus d'informations : <http://www.ccc-paysdeloiron.fr/>

Figure 1 Couverture des registres mis à disposition des pétitionnaires



Les panneaux de concertation

Conformément à la délibération de prescription, une exposition permanente de panneaux de concertation s'est tenue au siège de la Communauté de Communes de septembre 2017 à décembre 2019. De cette manière, une large diffusion des informations relatives à l'avancée de la procédure de PLU intercommunal a pu être garantie.

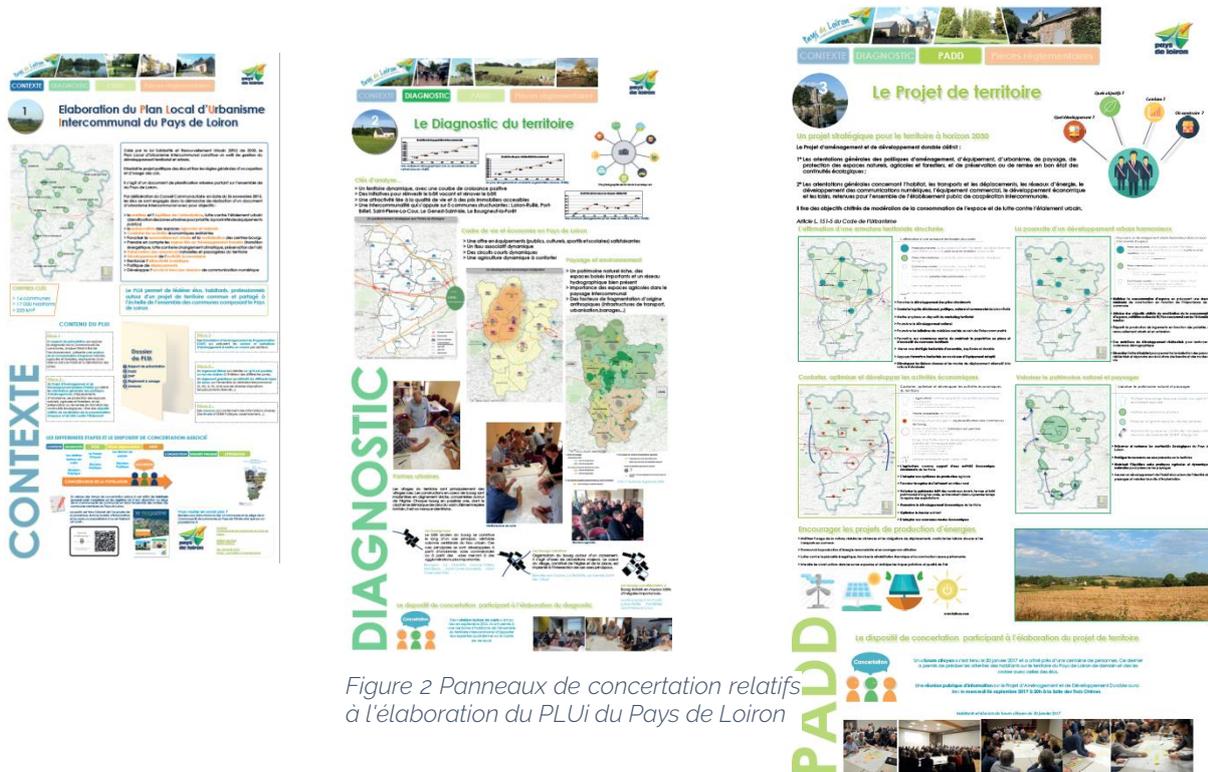


Figure 2 Panneaux de concertation relatifs à l'élaboration du PLUi du Pays de Loiron

En complément de l'exposition permanente qui s'est tenue de septembre 2017 à décembre 2019, trois expositions itinérantes sur les trois secteurs du territoire ont également eu lieu. Ce quadruple dispositif garantit la plus large diffusion possible de l'information relative à l'élaboration du PLU intercommunal.

3. Les bulletins

Le bulletin intercommunal



Le bulletin intercommunal de janvier 2017 a consacré un supplément entier à l'élaboration du PLUi. Y était notamment relayé les informations relatives aux diverses rencontres prévues (forum citoyen, bistrots de parole, réunion publique...).

JANVIER 2017
Supplément spécial PLUi

Quinze

Plan local d'urbanisme intercommunal : La définition d'une stratégie territoriale pour le Pays de Loiron

La PLUi, pourquoi, comment ?
Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme régissant l'occupation du sol. Il s'agit d'un outil permettant de traduire le projet stratégique territorial pour les 15 années à venir. C'est la feuille de route du développement communal et intercommunal qui phase le développement de l'urbanisation, détermine la vocation et l'usage des sols, protège et valorise les éléments de patrimoine, de paysage et d'environnement. Ce document déterminera les grandes orientations du Pays de Loiron sur des thématiques structurantes comme le développement économique et social, le logement, l'agriculture, la biodiversité, ...

Plus large et pédagogique sera la consultation des habitants et plus ce document sera complet et abouti.

Lois Michel, Vice-Président du Pays de Loiron chargé de l'encadrement et de la coordination de l'élaboration du PLUi

L'association de la population
Le Pays de Loiron a souhaité associer la population au processus de construction de la stratégie territoriale. Au cours de la phase diagnostic, plusieurs temps de concertation ont eu lieu :

- Les ateliers lecture de carte à Loiron-Ruillé. Le Bourgneuf-la-Forêt et Olivét en septembre dernier, 120 personnes y ont participé
- La réunion publique de présentation de la démarche d'élaboration s'est tenue le 14 décembre avec environ 150 participants

Les prochaines étapes d'élaboration du PLUi prévoient la participation de la population à :

- Un forum citoyen (échanges sur la vision du territoire à court et moyen terme) le lundi 30 janvier 2017 à 19h30 à la salle des fêtes de Loiron-Ruillé
- Des « bistrots de parole » (échanges conviviaux dans des lieux de la vie quotidienne) pour réfléchir à un aménagement durable des zones à urbaniser (fin du premier semestre 2017)
- Une réunion publique portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (fin du premier semestre 2017)
- Une réunion publique portant sur le règlement littéral, le plan de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (en 2018)

Atelier à Olivét le 13 septembre dernier

pays de loiron

Figure 3 Extrait des bulletins intercommunaux

LE DOSSIER

Un Plan d'aménagement et de développement durable ambitieux

AXE 1 : L'affirmation d'une armature territoriale structurée

AXE 2 : Poursuivre un développement urbain harmonieux dans un esprit d'économie d'espace

AXE 3 : Conforter, optimiser et développer les activités économiques du territoire

AXE 4 : Valoriser le patrimoine naturel et paysager

AXE 5 : Tendre vers un territoire à énergie positive

LE DOSSIER

LE DOSSIER

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« Rendre le territoire plus harmonieux et accueillant »

Lois Michel, Vice-président du Pays de Loiron chargé de la coordination de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), revient sur la construction du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui présente les grandes ambitions du futur document d'urbanisme, Entretien.

Quelles sont les grandes priorités du PADD ?
La priorité est de poursuivre un développement harmonieux. Nous sommes un des territoires mayennais les plus attractifs, nous accueillons de jeunes ménages. Il faut alors répondre à cette demande par la construction de logements tout en préservant les espaces agricoles et le patrimoine naturel. Il nous faut développer l'économie locale pour maintenir et créer des emplois tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants dans le cadre d'un développement durable raisonné. Une réflexion sur les mobilités avec notamment la création de liaisons douces dans chaque bourg et entre les bourgs sera à mener. L'objectif est de rendre le territoire plus harmonieux et accueillant et d'offrir aux habitants une meilleure lisibilité de l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale.

Comment s'est construit le PADD ?
L'élaboration du PADD a débuté par des visites de secteur où les élus ont présenté les caractéristiques de leur commune. Nous avons mis en place de nombreux temps d'échanges avec la population avec une réunion publique, trois « ateliers lecture de carte » dont le but était de comprendre comment les habitants percevaient et vivaient le territoire - un forum citoyen... Des registres de concertation ont été mis à disposition de la population dans les mairies. De nombreuses réunions thématiques se sont également déroulées. Ceci nous a permis de réaliser un diagnostic de territoire nécessaire à la construction du PADD. Je tiens d'ailleurs à remercier les élus et les

Quelles sont les spécificités du PADD du Pays de Loiron ?
Les différents débats ont fait apparaître l'idée de conforter un pays qui reste multipolaire. Un pays où aucune commune n'est exclue du développement. Ce processus de construction collective du PADD nous a aidés à définir quatre pôles structurants (Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Port-Brillet, Saint-Pierre-la-Cour) et à affirmer Loiron-Ruillé comme pôle local en mutation faisant le lien entre le nord et le sud du territoire. Chaque bourg souhaite continuer à se développer et c'est important. Nous ne voulons délaissier personne et pour cela il faut rationaliser notre aménagement du

RÉUNION PUBLIQUE, EXPOSITION ET STAND D'INFO
Une réunion publique de présentation du PADD sera organisée à la rentrée. À compter de mi-septembre, une exposition expliquant la démarche de construction du PLUi sera visible à la Mairie de Loiron-Ruillé.

Les bulletins communaux

Certaines communes ont souhaité rédiger, à chaque étape de la procédure, un petit article relatif à l'avancée des travaux sur le PLU intercommunal.

4. L'accès numérique à l'information

Le site internet de la CCPL consacre un item entier à la question du PLU intercommunal. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été mis en ligne sitôt débattu après le Conseil Communautaire du 29 juin 2017.



Figure 4 Extrait du site internet de la CCPL

Présentation du Projet d'aménagement et de développement durable

Vote par le Conseil communautaire à l'unanimité le 29 juin dernier, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), fixe les grands objectifs de la Communauté de communes en matière d'aménagement du territoire. Ce document exprime la stratégie territoriale de développement à horizon 2030.

Découvrez une présentation complète **en cliquant ici**.

L'accès aux informations se fait par internet sur ordinateur ou sur téléphone grâce au flashcode suivant :



5. Les temps de rencontres et d'échanges



Les réunions publiques

Dans le cadre de l'accomplissement des modalités de concertation prévues par la CCPL, plusieurs réunions publiques se sont tenues, en phase PADD et avant l'arrêt du PLU intercommunal. A la demande des élus, une réunion publique supplémentaire s'est avérée nécessaire dès le début des travaux, visant à informer les habitants sur la démarche initiée par les élus communautaires.

Le compte-rendu des échanges qui se sont tenus au cours des réunions publiques est annexé au présent document.



Figure 5 Réunion publique du 14 décembre 2016

Réunion publique

dans le cadre de l'élaboration
du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)



Mercredi 6 septembre 2017 à 20h
Les 3 Chênes Loiron-Ruillé

Présentation du Projet d'aménagement
et de développement durable (PADD)



Communauté de communes du Pays de Loiron
02 43 02 19 31 contact@cc-paysdeloiron.fr

www.cc-paysdeloiron.fr

Une seconde réunion publique a eu lieu pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 06 septembre 2017

Enfin, une ultime réunion publique qui s'est tenue le 26 septembre 2018 a permis aux élus de présenter le projet de PLUi à la population.



Figure 6 Réunion publique du 26 septembre 2018



Les ateliers lecture de carte

La volonté de la CCPL était d'associer fortement les habitants à la démarche de construction d'une culture commune d'un territoire et le dessin du projet de territoire de demain.

Les citoyens ont été conviés à une série d'ateliers lecture de carte, 1 pour chaque secteur défini par la CCPL. Ces ateliers participatifs ont réuni un total de 120 personnes, réparties sur trois soirs différents.



Figure 7 Aperçu des ateliers lecture de carte

Le forum citoyen

Le 30 janvier 2017, les habitants du territoire ont été conviés à un forum citoyen. Ce dernier avait pour objectif de voir comment concilier, par l'outil d'aménagement qu'est le PLU intercommunal, les attentes et les besoins des habitants au projet de territoire qui se profilait suite au préalable des travaux des élus sur le sujet.

Une centaine de personnes a participé à ces échanges sur un seul et même soir, répartis par groupes de travail, avec des temps de restitution communs.





Les bistrots de parole

Au début de la phase réglementaire, des « bistrots de parole » ont été mis en place. Le but était notamment d'avoir une approche diverse sur les futurs secteurs d'aménagement. Etaient conviés un groupe d'élus, des membres du CODEV et des associations ainsi que les habitants bien entendus.



PAYS DE LOIRON. Urbanisme : des bistrots de parole

La communauté de communes du Pays de Loiron poursuit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), voté à l'unanimité par le conseil communautaire en 2015. Les études du PLUI sont en cours de finalisation jusqu'en décembre 2018, date à laquelle le Conseil arrêtera le projet. Les citoyens peuvent s'exprimer, via des registres de concertation, dans les mairies du Pays de Loiron et au sein de la communauté de communes. Les prochaines consultations auront lieu sous la forme de bistrots de parole. « Une façon conviviale de dialoguer avec

les habitants », explique Louis Michel, vice-président chargé de la coordination de l'élaboration du PLUI.

Les rendez-vous : mardi 26 juin à 18h au Café du garage à Olivet, pour Le Genest-Saint-Isle, Saint-Ouën-des-Toits, Port-Brillet, Olivet, La Brûlatte. Lundi 2 juillet à 18h, salle des associations à Ruillé pour Loiron-Ruillé, Saint-Cyr-le-Gravelais, Beaulieu-sur-Oudon, Montjean. Mardi 3 juillet à 18h, centre d'accueil de Saint-Pierre-la-Cour pour Saint-Pierre-la-Cour, Bourgon, La Gravelle, Launay-Villiers, Le Bourgneuf-la-Forêt.



Le 14 juin, les élus ont présenté leurs orientations d'aménagement et de programmation.

Pays de Loiron. Bistrot de parole

Le pays de Loiron poursuit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal. Les prochaines consultations auront lieu sous la forme de bistrots de parole. Lundi 2 juillet à 18h, salle des associations à Ruillé pour Loiron-Ruillé, Saint-Cyr-le-Gravelais, Beaulieu-sur-Oudon, Montjean. Mardi 3 juillet à 18h, au centre d'accueil de Saint-Pierre-la-Cour pour Saint-Pierre-la-Cour, Bourgon, La Gravelle, Launay-Villiers, Le Bourgneuf-la-Forêt.





Les réunions agricoles

Des réunions agricoles, 1 par secteur ont eu lieu, pour échanger avec les agriculteurs sur le devenir de leur activité, leurs attentes et besoins. 25% des agriculteurs conviés ont participé à la démarche, soit 80 exploitants.

Permanence supermarchés

Les élus communautaires ont manifesté le souhait d'aller au plus près de la population et notamment des personnes les moins présentes dans les modalités habituelles de concertation. Afin de toucher un public plus large et d'augmenter la diffusion de l'information, les élus communautaires ont tenu des permanences dans les grandes surfaces des communes de Loiron-Ruillé et du Bourgneuf-la-Forêt les 08 et 09 septembre 2017.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) : les habitants s'informent



Le 6 septembre dernier lors d'une réunion publique à la salle *Les 3 Chênes*, Louis Michel, Vice-président du Pays de Loiron en charge de la coordination de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), a présenté aux 70 personnes accueillies le diagnostic de territoire et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), véritable clé de voûte du prochain Plan local d'urbanisme intercommunal (voir le **magazine** de juillet).

Les vendredi 8 et samedi 9 septembre derniers, la Communauté de communes est allée à la rencontre des habitants en

installant un stand sur les parkings des supermarchés du Bourgneuf-la-Forêt et de Loiron-Ruillé. *"Les habitants s'intéressent à notre territoire et on continue de dialoguer"* se réjouit Louis Michel. Une exposition présentant les étapes d'élaboration du PLUI



est visible à la Maison de Pays à Loiron-Ruillé. 3 expositions sont en itinérance dans les 14 mairies du Pays de Loiron. De nouveaux temps de concertation dans des lieux de la vie quotidienne interviendront début novembre.

À NOTER

Des registres de concertation sur lesquels des observations des habitants peuvent être inscrites sont disponibles à la Maison de Pays et dans les 14 mairies du Pays de Loiron.





6. Bilan

Bilan des modalités prévues par la délibération

Type de modalité	Bilan	Remarques éventuelles
Exposition permanente dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes	Bilan positif. L'exposition permanente était visible pendant toute une année dans le hall de la CCPL. Par ailleurs, trois expositions ont tourné dans les trois secteurs du territoire et ont été exposées dans le hall des différentes mairies. Ces expositions ont également été consultées dans le cadre des permanences PLUi sur les parkings des supermarchés.	
Mise en place de registre	Bilan mitigé. Les pétitionnaires ont essentiellement envoyé des mails à leurs élus ou à la CCPL. Ces mails ont ensuite été consignés dans les registres.	
Réunions publiques	Bilan mitigé. Une soixantaine de personnes en moyenne étaient présentes à chaque réunion publique. La plupart d'entre elles étaient membres d'un conseil municipal, de conseil de développement ou d'associations de protection de l'environnement. Des éclaircissements ont été apportés aux interrogations des participants. Les remarques formulées ont permis de se rendre compte des fortes attentes des habitants sur les préoccupations environnementales.	<i>Sensiblement les mêmes personnes ont participé aux trois réunions publiques</i>
Site internet	Bilan mitigé. A permis de convier les habitants, de communiquer sur le PLUi.	<i>Les participants aux différents événements liés au PLUi se sont surtout concertés par bouche à oreille</i>
Insertion d'articles de presse	Bilan positif. Plusieurs 4 pages ont été insérés dans les bulletins intercommunaux. Les communes se sont également portées comme relai de l'information en diffusant des petits articles dans les bulletins municipaux.	



Mesures complémentaires, non prévues dans le cadre de la délibération du 25 novembre 2015

Type de modalité	Bilan	Remarques éventuelles
Insertions sur les panneaux lumineux	Bilan mitigé. Les insertions ont bien eu lieu mais sans retour spécifique identifié pour cette mesure complémentaire.	
Ateliers lecture de carte	Bilan positif. Des groupes entre 20 et 40 personnes ont participé aux ateliers lecture de carte pour chaque secteur de la CCPL.	
Forum citoyen	Bilan très positif. Plus de 100 personnes ont fait le déplacement pour participer à ce forum participatif pour s'exprimer sur le territoire de demain.	<i>Notamment grâce au bouche à oreille</i>
Bistrot de parole	Bilan positif. Disparités de participation en fonction des secteurs. Sont intervenus après les aléas climatiques de juin 2018, ce qui a permis de conforter les attentes environnementales des habitants sur le PLUi.	<i>Choix des dates pendant l'été, à revoir</i>
Permanences en supermarchés	Bilan positif. Aller au plus près des gens.	<i>De nombreuses questions portaient sur d'autres sujets que le PLUi (petite enfance etc).</i>